

L'Épargne Generali
... Platinum



vos stratégies d'épargne



PAM0083BRD - RAC - Février 2018 - Photos : iStock et Shutterstock

Élaborez votre stratégie d'épargne avec L'Épargne Generali *Platinum*

L'assurance vie est aujourd'hui une solution d'épargne, à moyen et à long terme, qui pourrait répondre au mieux à l'évolution de vos objectifs :



Transmettre votre patrimoine



Constituer une épargne pour des projets futurs



Accéder à une offre financière diversifiée



Maintenir votre niveau de vie à la retraite

C'est pourquoi votre intermédiaire d'assurance vous oriente vers le contrat d'assurance vie L'Épargne Generali *Platinum* dont l'assureur est Generali Vie. Ce contrat est modulable afin que vous puissiez trouver, selon votre profil d'investisseur, une réponse pertinente à vos objectifs d'épargne.

Les atouts du contrat

À VOTRE MESURE

Le contrat vous permet soit de confier votre épargne à Generali Vie qui prend conseil auprès de sociétés de gestion sélectionnées soit de garder la main.

CLÉ EN MAIN

La gestion pilotée avec le conseil de **Generali Investments**⁽¹⁾ vous permet de combiner fonds en euros et supports en unités de compte.

GESTION EN LIGNE

Depuis votre espace client, vous pouvez gérer votre contrat et effectuer des arbitrages, des rachats partiels, des versements libres...

SOUPLESSE

Vous pouvez à tout moment sélectionner la version **Signature**⁽²⁾.

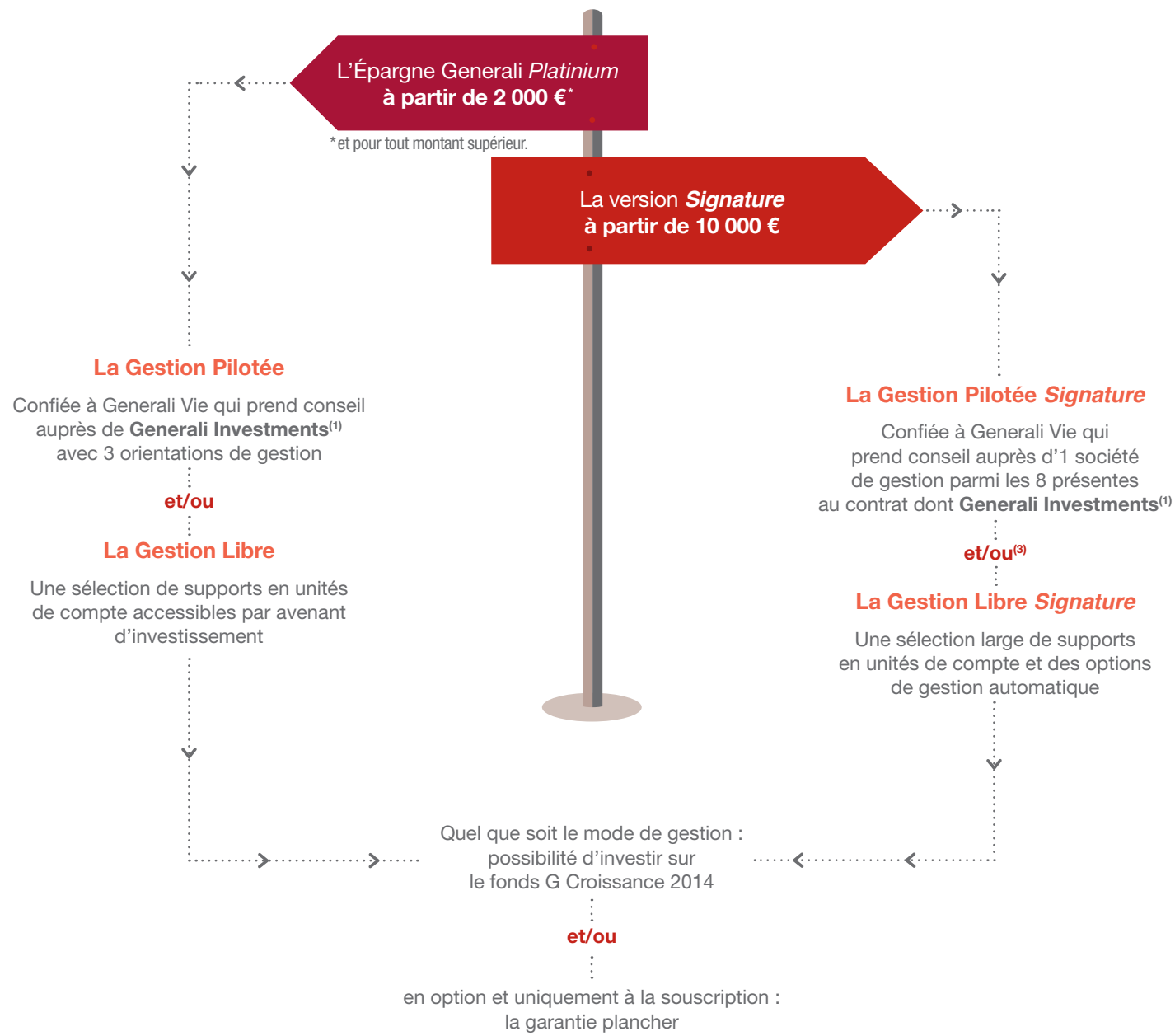
SOLIDITÉ

Ce contrat met à votre service tout le savoir-faire en épargne et la solidité financière du Groupe Generali.

L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

⁽¹⁾ Generali Investments Europe S.p.A. Società di gestione del risparmio.
⁽²⁾ L'accès à la version **Signature** de L'Épargne Generali *Platinum* est subordonné à 10 000 € d'épargne atteinte ou d'investissement initial.

Une épargne à votre mesure



Generali dans le monde

Fondé à Trieste en Italie, le Groupe Generali est implanté depuis 1832 en France où il s'est développé dans toutes les branches de l'assurance. Il assure aujourd'hui 55 millions de clients dans le monde.

Acteur de référence de l'assurance, Generali France compte :

- 8 millions de clients ;
- 93,2 milliards d'euros d'actifs gérés⁽⁴⁾.

Le Groupe Generali développe des relations fortes, responsables et durables dans les marchés où il opère. Il est activement investi dans chacun d'eux.

⁽³⁾ La Gestion Pilotée **Signature** ne peut être combinée qu'avec des supports en unités de compte accessibles par avenant d'investissement et les fonds en euros présents au contrat.
⁽⁴⁾ Hors investissement en supports en unités de compte (source : chiffres Generali 2016).

Une offre financière diversifiée

L'offre financière du contrat L'Épargne Generali *Platinum* regroupe une gamme étendue de supports, rigoureusement sélectionnés.

L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Une large sélection de supports en unités de compte

- Des supports en unités de compte accessibles par avenant d'investissement.
- Une sélection de supports en unités de compte, toutes zones géographiques et sectorielles, disponible dans la version **Signature**.

Un fonds innovant

G Croissance 2014

Vous avez la possibilité d'investir sur le fonds G Croissance 2014. Ce fonds vous permet de diversifier votre stratégie d'épargne et d'obtenir une perspective de rendement plus intéressante que les fonds en euros sur le long terme.

Les fonds en euros

Euro Innovalia

Ce fonds est accessible uniquement dans le cadre d'un versement initial ou libre dont la répartition comporte un minimum de 40 % investis dans des supports en unités de compte. Ce fonds est disponible dans la Gestion Libre **Signature**.

Euro G. Firma

Ce fonds s'appuie principalement sur une gestion obligataire prudente. Il est disponible dans la Gestion Pilotée avec le conseil de **Generali Investments** et dans la Gestion Libre **Signature**.

Pour en savoir plus sur la composition de ces fonds, des fiches détaillées sont à votre disposition auprès de votre intermédiaire d'assurance.

PENSEZ À DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

Vous pouvez transférer votre contrat de l'ancienne gamme de Generali Vie⁽⁶⁾ vers L'Épargne Generali *Platinum* en conservant votre antériorité fiscale⁽⁶⁾. Il vous suffit pour cela d'investir sur le fonds G Croissance 2014 au moins 10 % de l'épargne atteinte sur le fonds en euros de votre contrat d'origine.

Rapprochez-vous de votre intermédiaire d'assurance pour connaître les conditions de transfert.

⁽⁶⁾ Si le contrat est éligible au transfert.
⁽⁶⁾ Selon la réglementation fiscale en vigueur.

Deux modes de gestion à votre choix

La Gestion Pilotée

Vous confiez la gestion de votre épargne à Generali Vie, qui prend conseil auprès d'une société de gestion agréée :

- **Generali Investments** pour une gestion pilotée combinant fonds en euros et supports en unités de compte ;
- **DNCA Investments, Sycomore Asset Managment, Russel Investments, Fidelity International, Edmond de Rothschild Asset Managment, Financière de l'Échiquier ou Oddo BHF Asset Management** pour une gestion pilotée 100 % unités de compte.

La Gestion Libre

Vous choisissez de piloter en toute liberté votre épargne. Vous gérez la répartition de votre capital en fonction de la stratégie d'investissement que vous avez choisie.

Des options de gestion automatique dans le cadre de la Gestion Libre **Signature**

- **La limitation des moins-values relatives :**
pour transférer automatiquement la valeur atteinte de votre épargne vers un support de sécurisation en fonction d'un seuil de moins-value déterminé pour chaque support.
- **La sécurisation des plus-values :**
pour sécuriser les plus-values générées sur des supports en unités de compte vers un support de sécurisation.
- **Les arbitrages programmés :**
pour lisser le risque d'un investissement vers des supports en unités de compte en entrant de manière progressive et régulière sur les marchés financiers.

Une garantie de prévoyance en option

La garantie plancher

Elle met le capital à transmettre à l'abri des fluctuations boursières ! Elle permet ainsi, en cas de décès avant vos 75 ans, de garantir à vos bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme de vos versements diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés.

Si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera transmise aux bénéficiaires.

Si elle est inférieure aux sommes versées, la garantie plancher intervient⁽⁷⁾.

Demandez conseil à votre intermédiaire d'assurance.

⁽⁷⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.



Des services en ligne disponibles 24 h/24

La gestion de votre contrat depuis votre espace client dédié

L'Épargne Generali *Platinum* vous propose une gamme de services en ligne accessibles 24 h/24 et 7 j/7 depuis votre espace client **monespace.generalif.fr**, pour suivre en ligne votre contrat et gérer votre épargne à distance⁽⁸⁾.

Vous pouvez :

- **consulter la situation de votre ccontrat** (épargne atteinte, répartition de votre épargne investie, historique des courriers envoyés par Generali, mouvements réalisé) ;
- **effectuer des transactions** (versements libres ou versements libres programmés, arbitrages, rachat partiels en 72 h⁽⁹⁾) ;
- **Modifier vos données** (adresses postale et fiscale).

Le détail de votre épargne accessible depuis votre mobile

Grâce à l'application mobile **Mon Generali**, affichez les informations de votre contrat, consultez le montant de l'épargne atteinte et visualisez la répartition de votre épargne du bout des doigts.

Pour accéder à nos services en ligne, prenez contact avec votre intermédiaire d'assurance. Il vous indiquera la marche à suivre pour recevoir vos identifiants et votre mot de passe. N'hésitez pas à le consulter avant d'effectuer une opération.

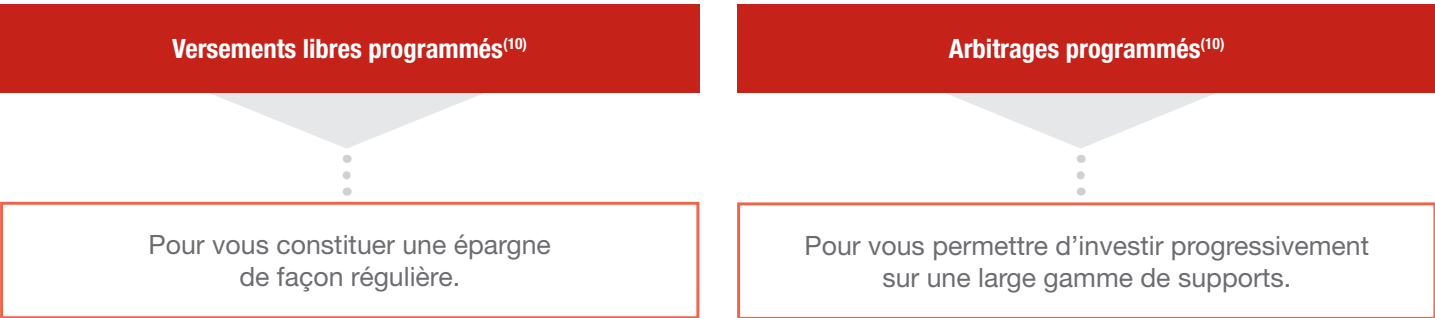
⁽⁸⁾ Selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat.
⁽⁹⁾ Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées. L'envoi des fonds sera traité par l'assureur dans un délai de 72 h maximum (3 jours ouvrés) à la condition que les coordonnées bancaires du souscripteur aient été préalablement transmises et enregistrées par l'assureur, et que ce virement soit à destination d'un établissement bancaire situé en France. La date de crédit sur votre compte bancaire peut être impactée par les délais interbancaires en vigueur ; ces délais étant indépendants de la volonté de l'assureur.

Un cadre fiscal avantageux

L'Épargne Generali *Platinum* vous permet de bénéficier de tous les avantages fiscaux du contrat d'assurance vie.

Bon à savoir

Pensez à investir de façon programmée pour automatiser la gestion de votre épargne.



L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

⁽¹⁰⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

